

SUPPLÉMENT

Montants déterminants

Paramètres	2019	2020
Montant maximal du salaire annuel déterminant pour la fixation du salaire assuré (art. 11 al. 1)	CHF 147'876	CHF 147'876
Salaire minimal	selon le plan de prévoyance	selon le plan de prévoyance
Déduction de coordination maximale	selon le plan de prévoyance	selon le plan de prévoyance
Salaire assuré minimal	selon le plan de prévoyance	selon le plan de prévoyance
Salaire assuré maximal	selon le plan de prévoyance	selon le plan de prévoyance

Taxes

Taxe pour le traitement d'une demande concernant un versement anticipé pour la propriété d'un logement en Suisse	CHF 400
Taxe pour le traitement d'une demande concernant un versement anticipé pour la propriété d'un logement à l'étranger	CHF 400